


Centre de santé et de services sociaux
Champlain—Charles-Le Moyne



RAPPORT ANNUEL
DU
COMITÉ DE CONVENANCE INSTITUTIONNELLE DE LA
RECHERCHE (CIR)

2012-2013

(1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013)

Le 22 mai 2012

(version déposée au conseil d'administration du CSSSCCLM lors de sa réunion du 11 juin 2013)

Le présent rapport a été réalisé par :
Marwan Samia - secrétaire du CIR
Marie Denise Guay - secrétaire de séances au CIR

L'emploi du masculin a été employé pour alléger le texte.

© Centre de recherche
Centre de santé et de services sociaux Champlain—Charles-Le Moyne, 2013

1. Mandat

La recherche au Centre de santé et de services sociaux Champlain—Charles-Le Moyne (CSSSCCLM) s'exerce, selon son « Cadre réglementaire sur l'organisation et les bonnes pratiques de la recherche à l'Hôpital Charles LeMoyne », et en fonction des règles gouvernementales et internationales établies, dans le cadre de contraintes, éthiques, scientifiques, légales et administratives. Afin d'assurer la stricte observance de ces contraintes, le conseil d'administration mandate trois comités pour évaluer les projets de recherche : le comité d'éthique de la recherche (CÉR), le comité scientifique de la recherche (CSR) et le comité de convenance institutionnelle de la recherche (CIR).

Le mandat du CIR est de s'assurer qu'au delà des contraintes éthiques et scientifiques, les conditions administratives, financières et légales, qui doivent encadrer la recherche sont respectées. Le CIR doit également valider que les ressources professionnelles et matérielles du CSSSCCLM requises par les projets sont compatibles avec les capacités des services sollicités et sont remboursées à partir du budget du projet.

2. Composition

Il est stipulé dans le Cadre réglementaire que le CIR inclura d'office le directeur général de l'établissement ou son délégué, l'adjoint au directeur du Centre de recherche (affaires financières et administratives), un représentant du CA et un ou deux représentants de la Direction des services professionnels et hospitaliers (DSPH).

Les travaux 2012-2013 du CIR ont été réalisés sous la présidence de madame Denise Bédard, directrice intérimaire des Ressources financières et représentante du directeur général, monsieur Marwan Samia, adjoint au directeur du Centre de recherche et secrétaire du CIR, mesdames Marie-Jeanne Fleury et Florence Lacasse, représentantes de la DSPH. Madame Marie Denise Guay agit à titre de secrétaire de séances. Au courant de cette année, aucun représentant du CA n'a été nommé.

3. Activités du CIR

Pour l'ensemble de ses 11 séances de travail, le CIR a étudié un total de 44 nouveaux projets. Le CIR a continué son travail en étroite collaboration avec le CÉR et le CSR; il est d'ailleurs informé régulièrement de leurs travaux et de leurs décisions.

Pour faire l'évaluation des projets, les membres du CIR disposent d'un sommaire du protocole de recherche, de la liste exhaustive des tests et examens prévus, de même que d'un budget détaillé. Lorsque pertinent les représentantes de la DSPH disposent aussi du protocole et de la brochure de l'investigateur. Ainsi les membres connaissent la nature précise du projet de recherche dont le domaine, la classification, les méthodes, les techniques, et l'organisme qui le finance. Ils disposent aussi des informations sur les permissions légales de procéder, sur les détails de financement, sur les engagements formels de tous les membres de l'équipe de recherche et sur les autorisations pertinentes au sein du CSSSCCLM.

Nonobstant ces informations qui lui permettent de faire une analyse du cadre administratif, financier et légal du protocole ou du projet, le CIR peut demander toute autre information

pertinente au CÉR, au CSR, à un expert externe ou à l'équipe de recherche pour prendre une décision éclairée.

Finalement, le niveau de la facturation des frais administratifs pour l'évaluation d'un nouveau projet commandité par l'industrie biopharmaceutique a été maintenu à 1 800 \$ pour le CÉR, 250 \$ pour le CIR et 250 \$ pour le CSR. Le niveau de facturation pour une approbation annuelle ou un amendement d'un projet commandité a été maintenu à 500 \$; ces fonds sont destinés au CÉR. Le mécanisme d'évaluation des projets multicentriques a fait l'objet de facturation en conformité avec les normes du MSSS et selon le rôle attribué de CÉR principal ou de CÉR local.

4. Nature des projets soumis

La figure 1 présente le détail de la distribution entre les différentes catégories des nouveaux projets soumis au cours des 5 dernières années. Nous observons qu'en 2012-13, le nombre de projets subventionnés continue de diminuer, tandis que les nombres de projets commandités et indépendants augmentent par rapport à 2011-2012.

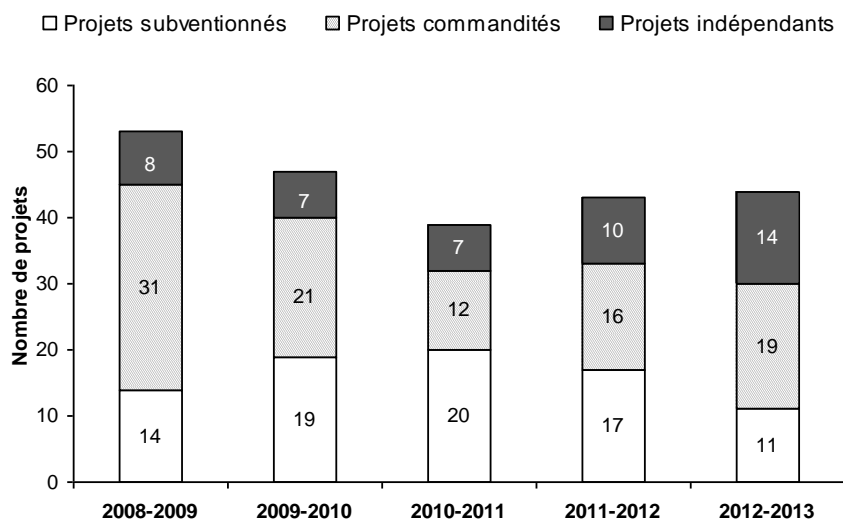


Figure 1. Distribution des nouveaux projets par catégorie dans les cinq dernières années fiscales.¹

¹ **Projets commandités** : Les projets commandités représentent les protocoles de recherche confiés par l'entreprise privée à des chercheurs du CSSSCCLM. Les frais directs de ces protocoles sont entièrement défrayés par les compagnies pharmaceutiques qui les accordent avec en plus un montant additionnel de 30 % pour couvrir les frais indirects.

Projets subventionnés : Les projets subventionnés représentent des projets de nature publique pour lesquels les chercheurs font des demandes de financement dans le cadre de concours auprès d'organismes subventionnaires ou gouvernementaux. Les subventions des organismes subventionnaires (tels le FRQ-S, les IRSC et le FCRSS) sont attribuées sur recommandation de comités de pairs.

Projets indépendants : Souvent des projets d'étude de maîtrise ou de doctorat, il s'agit aussi de projets mis sur pied par des chercheurs locaux.

Le tableau 1 présente la durée moyenne des projets évalués selon leur catégorie ainsi que les revenus et frais indirects projetés. Nous projetons que les projets commandités évalués cette année généreront environ 386 000 \$ de revenu en frais indirects pour le Centre de recherche sur les quatre prochaines années.

Tableau 1. Durée, revenus et frais indirects projetés par catégorie de projet.

Catégorie de projet	Durée moyenne (année)	Revenus projetés	Frais indirects projetés
Indépendants	1,29	0 \$	0 \$
Subventionnés	2,25	139 813 \$	0 \$
Commandités	4,22	1 323 704 \$	386 313 \$

5. Impact budgétaire

Le travail du CIR repose sur la contribution du personnel de l'établissement et celle du représentant du CA, il n'y a donc pas de budget propre au CIR.

Toutefois, les travaux du CIR ont un impact budgétaire puisqu'il s'assure du paiement des frais indirects par les projets commandités, en plus de s'assurer de l'équilibre budgétaire des projets et du remboursement des ressources de l'établissement. De même, le CIR maintient un suivi régulier sur les aspects administratifs et légaux de l'ensemble des projets de recherche.

6. Conclusion

La crédibilité du CSSSCCLM en matière de recherche demeure excellente tant auprès des compagnies pharmaceutiques, que des organismes subventionnaires officiels tels que le Fonds de Recherche du Québec - Santé (FRQ-S), le Fonds Canadien de Recherche en Services de Santé (FCRSS) et l'Institut National de Cancer du Canada (INCC).

Cette crédibilité continue de reposer sur la qualité des travaux de ses équipes de recherche et sur la rigueur des travaux du CIR, du CSR et du CÉR qui mettent tout en place pour que le Cadre réglementaire, qui s'appuie sur les normes nationales et internationales en matière de recherche avec les humains, soit scrupuleusement respecté.

Centre de recherche
CSSS Champlain—Charles-Le Moyne
Hôpital Charles LeMoynes
3120 boul. Taschereau
Greenfield Park (QC) J4V 2H1
☎ : (450) 466 5024

www.santemonteregie.qc.ca/hclm/index.fr.html